

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE COOKSHIRE-EATON

### SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2022

Session extraordinaire du Conseil de la Ville de Cookshire-Eaton tenue sous la présidence de monsieur le maire Mario Gendron, le 17 novembre 2022 à 12 h 45 au 220, rue Principale Est à Cookshire-Eaton et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Monsieur Roger Thibault, conseiller du district 3  
Monsieur Marcel Charpentier, conseiller du district 4  
Madame Daphné Raymond, conseillère du district 5  
Madame Josée Pérusse, conseillère du district 6

#### Absences

Monsieur Alain Paquette, conseiller du district 1  
Madame Cindy Duquette St-Louis, conseillère du district 2

Sont également présent monsieur Martin Tremblay, directeur général / greffier-trésorier, et madame Françoise Ruel, greffière adjointe.

\*\*\*\*\*

- 1) **Constatation de la régularité de l'avis de convocation.**
- 2) **Adoption de l'ordre du jour.**
- 3) **Période de questions.**
- 4) **Financement pour l'achat la niveleuse – Émission de billets.**
- 5) **Permis d'occupation du domaine public – Autorisation pour l'immeuble situé au 380, rue O'Neil (lot 4 487 584).**
- 6) **Entretien des sentiers de ski de fond – Achat d'équipement.**
- 7) **Période de questions.**
- 8) **Levée ou ajournement.**

\*\*\*\*\*

- 1) **Constatation de la régularité de l'avis de convocation.**

Le directeur général / greffier-trésorier certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 328 de la *Loi sur les cités et villes* ou que les membres ont renoncé par écrit à cet avis.

En conséquence, la séance est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

- 2) **Adoption de l'ordre du jour.**

Résolution 2022-11-8586

Les membres du conseil ayant pris connaissance de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 17 novembre 2022 et renonçant à sa lecture, il est

proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Daphné Raymond et résolu que le conseil de la Ville de Cookshire-Eaton adopte cet ordre du jour tel que remis à chaque membre du conseil préalablement à la séance conformément à la loi.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**3) Période de questions.**

Aucune.

**4) Financement pour l'achat la niveleuse – Émission de billets.**

Résolution 2022-11-8587

**Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 473 400 \$ qui sera réalisé le 24 novembre 2022**

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Ville de Cookshire-Eaton souhaite emprunter par billets pour un montant total de 473 400 \$ qui sera réalisé le 24 novembre 2022, réparti comme suit :

Numéro de règlement d'emprunt	Pour un montant de (\$)
300-2022	473 400 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 300-2022, la Ville de Cookshire-Eaton souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu unanimement :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 24 novembre 2022;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 24 mai et le 24 novembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

<b>2023.</b>	<b>21 100 \$</b>	
<b>2024.</b>	<b>22 300 \$</b>	
<b>2025.</b>	<b>23 500 \$</b>	
<b>2026.</b>	<b>24 800 \$</b>	
<b>2027.</b>	<b>26 200 \$</b>	<b>(à payer en 2027)</b>
<b>2027.</b>	<b>355 500 \$</b>	<b>(à renouveler)</b>

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2028 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 300-2022 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 24 novembre 2022), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution 2022-11-8588

**Adjudication**

Soumissions pour l'émission de billets			
Date d'ouverture :	17 novembre 2022	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 6 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	24 novembre 2022
Montant :	473 400 \$		

ATTENDU QUE la Ville de Cookshire-Eaton a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 24 novembre 2022, au montant de 473 400 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et les villes* (RLRQ, chapitre C-19) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - CD DU HAUT-SAINT-FRANCOIS

21 100 \$	5,28000 %	2023
22 300 \$	5,28000 %	2024
23 500 \$	5,28000 %	2025
24 800 \$	5,28000 %	2026
381 700 \$	5,28000 %	2027

Prix : 100,00000

Coût réel : 5,28000 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

21 100 \$	5,39000 %	2023
22 300 \$	5,39000 %	2024
23 500 \$	5,39000 %	2025
24 800 \$	5,39000 %	2026
381 700 \$	5,39000 %	2027

Prix : 100,00000

Coût réel : 5,39000 %

### 3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

21 100 \$	5,00000 %	2023
22 300 \$	5,00000 %	2024
23 500 \$	5,00000 %	2025
24 800 \$	5,00000 %	2026
381 700 \$	5,00000 %	2027

Prix : 98,23200

Coût réel : 5,44868 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la Caisse Desjardins du Haut-Saint-François est la plus avantageuse;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Ville de Cookshire-Eaton accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Desjardins du Haut-Saint-François pour son emprunt par billets en date du 24 novembre 2022 au montant de 473 400 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 300-2022. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **5) Permis d'occupation du domaine public – Autorisation pour l'immeuble situé au 380, rue O'Neil (lot 4 487 584).**

Résolution 2022-11-8589

CONSIDÉRANT la demande des propriétaires de l'immeuble situé au 380, rue O'Neil (lot 4 487 584), rédigée par Me Julie Roberge, notaire, en date du 15 novembre 2022, afin de permettre l'occupation sur le domaine public comme suit :

- surplombement de la corniche de la maison et égouttement sur la rue O'Neil (lot 6 328 663);
- localisation partielle de la maison et sa galerie dans la rue O'Neil (lot 6 328 663) et empiètement dans cette rue;

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 60-2006 concernant les demandes d'occupation du domaine public* de la Ville de Cookshire-Eaton;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur de l'Urbanisme et de l'environnement;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu :

D'ACCORDER un droit d'occupation du domaine public selon le *Règlement numéro 60-2006 concernant les demandes d'occupation du domaine public* de la Ville de Cookshire-Eaton en faveur de mesdames Linda Côté et

Alexandra Côté-Leclerc pour leur propriété située au 380, rue O'Neil sur le lot 4 487 584 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Compton;

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6) Entretien des sentiers de ski de fond – Achat d'équipement.**

Résolution 2022-11-8590

CONSIDÉRANT la vente du véhicule d'entretien des sentiers de ski de fond, modèle Skandic, au montant de 4 600\$;

CONSIDÉRANT les contributions du Comité Loisirs Johnville et du Parc éco forestier pour une somme de 900 \$;

CONSIDÉRANT l'usage possible pour le service des Travaux publics;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Daphné Raymond, il est résolu :

QUE soit alloué un montant de 2 495 \$ pour l'achat d'un véhicule tout terrain (VTT);

QUE ce véhicule soit utilisé pour le service des Travaux publics de la Ville de Cookshire-Eaton et, en saison hivernale, pour l'entretien des sentiers de ski de fond en saison hivernale;

QUE soit avisée la Fédération québécoise des municipalités de cet achat afin d'en ajuster conséquemment la couverture d'assurance municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6) Période de questions.**

Aucune.

**7) Levée de la séance spéciale.**

Résolution 2022-11-8591

Proposé par la conseillère Josée Pérusse, il est résolu que la séance extraordinaire soit levée à 13 h 01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Mario Gendron  
Maire

---

Martin Tremblay  
Directeur général / greffier-trésorier